



District de Loir-et-Cher de Football

Saison 2023/2024

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion du :	Jeudi 30 mai 2024
A :	15 h 00
Présidence :	M. Jean-Claude PÉRÉ
Assistent :	MM. DELALEU Michel – GAUDIN Jean-Claude – MET Daniel

1 – Election du Comité de Direction :

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des candidatures exprimées dans le cadre de l'élection des membres du Comité de Direction du District de Loir-et-Cher de Football pour la mandature 2024/2028,
- Atteste qu'une seule et unique liste a été enregistrée au secrétariat du District et établie en bonne et due forme selon les prescriptions de forme et de délai prévues par les Statuts du District et rappelées dans l'appel à candidature.
- Certifie que :
 - La déclaration de candidature à l'élection des membres du Comité de Direction du District de Loir-et-Cher de Football (liste présentée par Monsieur Laurent LEGENDRE) a été adressée par courrier électronique sur l'adresse officielle (csoe@loir-et-cher.ffff.fr) le 28 mai 2024 à 17 h 53 et comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir soit 19 membres selon les dispositions de l'article 13.1 des Statuts du District.
 - Ladite déclaration comporte les renseignements nécessaires à sa validation, à savoir : les noms, prénoms, numéros de licences, signatures des membres, ainsi que les mentions obligatoires pour les membres exerçant les fonctions exécutives principales soit Président, Président délégué, Secrétaire, Trésorier.

- D'autre part cette déclaration comprend parmi les membres les représentants des catégories arbitre, éducateur, licenciée féminine et médecin exigés à l'article 13.1 des Statuts du District.
 - Les conditions générales et particulières, d'éligibilité stipulées à l'article 13.2 des Statuts du District sont totalement respectées.
- Jugeant en premier et dernier ressort,
 - Déclare recevable, tant sur la forme que sur le fond, l'intégralité des candidatures de ladite liste ainsi établie :
 - M. LEGENDRE Laurent, Président
 - M. DENONIN Jean-Michel, Vice-Président délégué
 - M. CIZEAU Tony, Secrétaire Général
 - M. CZWOJDZINSKI Laurent, Trésorier Général
 - MME AUBRÉE Isabelle, Arbitre
 - M. RICHARD Alain, Educateur
 - MME LOUET Christelle, Féminine
 - M. DELAGARDE Jean-Charles, Médecin
 - M. BLANCHARD Julien, membre
 - M. CAUME Jean-François, membre
 - M. CLERC Steve, membre
 - MME DE COSTER Audrey, membre
 - M. GIRAUD Daniel, membre
 - MME HAMET Emilie, membre
 - MME. LE TOHIC Camille, membre
 - M. LYSAKOWSKI Francis, membre
 - M. SIMON Philippe, membre
 - M. THEVOT Michel, membre
 - M. VERON Bruno, membre

2 – Election de la délégation des représentants des clubs départementaux aux Assemblées Générales de la Ligue Centre Val de Loire

La Commission,

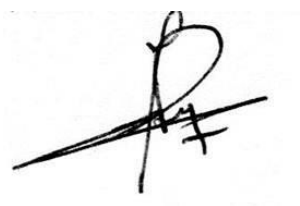
- Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Christophe ECHARDOUR en qualité de délégué, reçue par courrier électronique le 13 mai 2024 à 10 h 27.
- Jugeant en premier et dernier ressort,
- Certifie que la candidature est recevable tant sur la forme que sur le fond.
- **Déclare que pour les 11 postes de délégués encore à pourvoir, il sera fait appel à candidature lors de l'Assemblée Générale du District de Loir-et-Cher le vendredi 28 juin 2024 à Oucques. Les modalités de candidatures seront alors spécifiées.**

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal judiciaire de Blois dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité national olympique et sportif français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de quinze jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des article L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du Sport.

Le Président de la Commission de Surveillance des opérations électorales

M. Jean-Claude PÉRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC PÉRE', written over a faint rectangular stamp.

Publié le 04 juin 2024